From: Marc St-Onge [mailto:mstonge@essipit.com]
Sent: May 19, 2015 2:59 PM
To: Laverdiere,Simon [CEAA]; Belanger,Genevieve [CEAA]
Cc: Hélène Boivin (helene.boivin@mashteuiatsh.ca)
Subject: Formulaire ACEE Essipit

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le formulaire requis par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin d'évaluer la nécessité de déclencher une évaluation environnementale pour le projet de terminal maritime en rive nord du Saguenay.

N.B. : Le formulaire word envoyé par l'Agence est en mode d'écriture anglais. J'ai tenté de le transformer en mode français mais en ai été incapable. Ceci fait que lors de la rédaction, les mots sont transformés dans leur équivalent anglais lorsque proche en orthographe, les accents ne suivent pas, les mots sont tronqués, etc. Cela implique une réécriture et une validation constante. Serait-il possible de prévoir un document en mode français pour le futur ?

Marc St-Onge ing.f. M.ATDR
Coordonnateur au développement du territoire
et aux consultations

Conseil de la Première nation des Innus Essipit
32 rue de la Réserve
Essipit, QC, G0T 1K0
tél: 418-233-2509, fax: 418-233-2888

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Avis sur la protection et la confidentialité des informations
L'information contenue dan ce courriel est confidentielle et protègée en vertu des lois et règlements applicables. Son contenu est réservé au(x) destinataire(s) à qui il est adresse. Il est donc interdit de le diffuser ou d'en dévoiler les intentions. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et nous en faire part dans les plus brefs délais.

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency

901-1550, av. d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

901-1550 d'Estimauville Ave
Quebec, QC G1J 0C1

Renseignements permettant de déterminer les exigences en matière d'évaluation environnementale

Veuillez répondre d'ici le 19 mai 2015

Projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay - Administration portuaire du Saguenay

Groupe autochtone :	Nation innue d'Essipit		
Nom de la personne ressource pour l'évaluation environnementale :	Marc St-Onge	Téléphone :	418 233-2509
Adresse :	32 de la Réserve, Essipit (QC), G0T 1K0	Télécopieur :	418 233-2888
Courriel :	mstonge@essipit.com		

L'Agence devra rendre une décision sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale pour le projet. Vous pouvez contribuer au processus décisionnel en en fournissant l'information, dont votre groupe dispose en ce moment, sur les effets environnementaux du projet et sur les effets anticipés du projet sur vos droits ancestraux potentiel. Vous pouvez utiliser le présent formulaire ou utiliser un autre format de votre choix.

1. Veuillez indiquer tous les effets environnementaux négatifs potentiels du projet que votre groupe ou votre communauté juge importants. Veuillez indiquer les effets environnementaux négatifs potentiels qui ne sont pas mentionnés précisément dans la description de projet.

   Le site prévu pour l'implantation du terminal maritime demeure relativement petit (environ 20 ha pour l'ensemble du projet). En lien avec la superficie terrestre identifiée (figure 2), nous n'avons pas d'information à l'effet que ce site ainsi que le secteur visé pour l'implantation du quai au niveau hydrique sont utilisés à des fins de pratiques traditionnelles par les membres de la Première nation des Innus Essipit (PNIE).

   Nous sommes cependant préoccupés par les effets environnementaux du transport maritime, dont de possible accidents (collisions, déversements), sur les pratiques de chasse aux oiseaux migrateurs et aux mammifères marins et de pêche à l'exutoire du Saguenay et le long du littoral jusqu'au Escoumins.

   Le promoteur mentionne en pages 13 et 14 de la description de projet (section 2.3.4) :

   «Trois activités sont associées au projet mais ne font pas partie du projet de Port Saguenay et seront realisées par d'autres promoteurs. Il s'agit [...] et du transport maritime qui sera realisè à partir du quai»

   «Le transport du concentre d'apatite ou de tout autre produit qui transitera par le terminal maritime de Port de Saguenay constitue une activité connexe au projet, Diverses compagnies de transport maritime effectueront ce transport qui utilisera la rivière Saguenay puis le fleuve Saint-Laurent. Pour le moment, avec le projet d'Arianne Phosphate, environ 60 voyages (120 passages) par année sont envisagés, soit en moyenne l'équivalent de 1,15 voyage par semaine.»

Nous croyons que le transport maritime doit faire partie de l'évaluation environnementale compte tenu notamment des impacts cumulatifs d'autres projets potentiels de transport maritime sur le Saguenay (ex: Projet GNL Québec, autres produits qui passeront par le terminal en Rive nord).

La description de projet met surtout l'emphase sur l'identification des impacts en phase construction, exploitation et fermeture pour le site du terminal. Il n'y a pratiquement rien sur le transport en tant que tel pour la zone d'étude élargie (figure 5).

Nous suggérons fortement d'agrandir la zone d'étude élargie afin d'englober un secteur important de pêche aux oursins pour la Première nation ainsi qu'une partie du littoral nord (jusq'au quai des Pilotes aux Escoumins approximativement).

---

2. Veuillez indiquer les changements que le projet risque de causer à l'environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur votre groupe ou votre communauté en ce qui concerne :

(a) les conditions sanitaires et socioéconomiques?

L'accroissement du transport maritime et les risques d'accident (bris, collisions, déversements, etc.) sont susceptibles d'avoir des impacts sur les activités économiques de la Première nation (pêches commerciales, croisères aux baleines, hébergement et récréo-tourisme sur le littoral)

(b) le patrimoine naturel et le patrimoine culturel?

La Première nation travaille avec d'autres partenaires à la désignation du Fjord du Saguenay au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous avons une littérature abondante (écrits historiques et cartes anciennes, toponymes etc.) démontrant l'importance du Fjord et de nombreux sites et cours d'eau tributaires du Saguenay pour le patrimoine culturel de la PNIE et de la Nation innue.

La PNIE est également très sensible à l'avenir du beluga et au maintien de l'intégrité du parc marin Saguenay - Saint-Laurent.

(c) l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles?

Tel que mentionné au point 1, nous n'avons pas d'information quant à l'usage actuel du site prévu pour la construction du terminal maritime. Nous avons cependant de telles données pour une zone d'étude élagie telle que proposée précédemment.

(d) une construction, un emplacement ou une chose d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural?

Le promoteur mentionne à la section 5.2.3.5, page 50, qu'une étude de potentiel archéologique **a été initiée** (Subarctique 2014). Trois recommandations sont proposées advenant la découverte de site avec potentiel (optimisation du projet, inventaires de terrain par sondage, information et plan d'action en cas de découverte hors des sites de potentiel identifiés)

Par contre, à la page 52, il est mentionné qu'une étude **a été realisée** sur le site (Subarctique 2014) mais aucune infrastructure associée au terminal maritime ne les toucheront ou s'en approcheront de manière indue [sites à potentiel].

Lorsque le projet de terminal relevait d'Arianne Phosphate, la PNIE a été informée de façon préliminaire de l'étude dont il est question alors que le site prévu de terminal se trouvait près de l'anse à Pelletier à St-Fulgence. Nous n'avons cependant pas en mains les informations ou rapports nécessaires pour juger de l'impact du nouveau terminal sur le patrimoine archéologique autochtone. La PNIE apprécierait recevoir de tels documents et aimerait participer, le cas échéant à d'éventuels inventaires de terrain par sondage ou être informée si des découvertes sont faites en dehors des sites à potentiel,

---

3. Si vous croyez que le projet est susceptible de porter atteinte à vos droits ancestraux potentiels, veuillez préciser de quelle manière.

   Le transport maritime, dont des événements accidentels découlant d'un tel transport, peut avoir des impacts sur les droits ancestraux de la Première nation dont les pratiques traditionnelles à l'estuaire du Saguenay et le long du littoral nord sur une certaine distance.

   De plus, en vertu du titre aborigène de la Première nation, celle-ci est en droit de faire ses propres choix pour le développement et l'utilisation de son territoire traditionnel, soit le Nitassinan. Des mesures d'accomodement doivent donc être convenues entre le gouvernement (et/ou le promoteur) et la Première nation afin d'atténuer les impacts négatifs d'un projet sur Nitassinan. De telles mesures peuvent être identifiées dans le cadre de la négociation d'une entente sur les répercussions et avantages (ERA)

   Finalement, il importe de noter que la zone d'étude élargie pour ce projet touche également au territoire dit de la Partie sud-ouest, territoire commun aux Premières nations innues d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Pessamit en vertu de l'Entente de principe d'ordre général convenue avec le gouvernement fédéral et du Québec en mars 2004.

MARC ST-ONGE
Nom du répondant en caractères d'imprimerie

<Original signé par>
Signature

Coordonnateur développement du territoire et consultations
Titre du répondant

19/05/2015
Date

Veuillez répondre aux questions ci-dessus **d'ici le 19 mai 2015** par courriel à genevieve.belanger@ceaa-acee.gc.ca ou par télécopieur au 418-649-6443 Merci.